

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 24 AOÛT 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	14	14 + 1 pouvoir

Date de convocation
14 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, FOFANA Mohamed, GUICHON Anne, GUYARD Céline, JACQUES Jessica, LALLEMENT Martine, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, MARTINET Aurélie, OUY Marcel, PETIT Christophe.**

Absents : .

Représentés : **ROUCHAUSSE Jean-Michel pouvoir donné à JACQUES Jessica.**

Monsieur BAUDOIN Jean-Marie a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Personnel communal : Participation formation BPJEPS Betty MELAT
N° de délibération : 59_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	1	15	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle les contraintes administratives rencontrées par le service animation et la nécessité d'avoir, au moins, un agent titulaire d'un diplôme reconnu pour assurer la direction des Accueils Collectifs de Mineurs. Or, à ce jour, seule la coordinatrice enfance-jeunesse possède cette qualification spécifique ce qui soulève le problème de son remplacement lors de ses absences (formations, congés annuels, congés maladie etc...). De ce fait, il convient de former un agent supplémentaire qui aura la capacité d'assurer la direction lors des absences de la coordinatrice.

Il rappelle que seule Madame Betty MELAT en sa qualité d'adjointe à la directrice est en mesure d'assumer ce rôle ; un autre agent titulaire des diplômes nécessaires étant, quant à lui, indisponible pour une durée indéterminée.

Concrètement, Madame MELAT intégrerait la formation BAFD (environ 600 €) couplée avec une préparation au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dispensée par le CREPS de Reims pour un montant de 900 €. Cette démarche de VAE ayant pour objectif d'obtenir le BPJEPS.

Enfin, il rappelle que cette formation (BAFD et VAE) entre dans le cadre des besoins du service et qu'à ce titre, elle serait intégralement financée par la collectivité.

Un dernier module de spécialisation devra être obtenu pour valider définitivement les aptitudes et pourra être financé au titre du CPF de l'agent.

Sur cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide la prise en charge de la formation BAFD 1^{ère} partie ainsi que la Validation des Acquis de l'Expérience de Madame Betty MÉLAT.

Précise que le financement du module complémentaire CCDACM sera étudié dans le cadre des droits CPF de l'agent.

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6336.


Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET
(COMMUNE DE MARDEUIL)
le Maire
le 27/08/2026 à 19:43:21
Ref:11646744-17586712-1-D



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme